

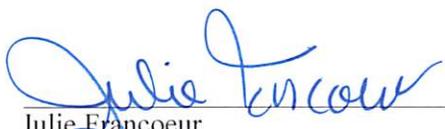
AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 220 de la Municipalité de Saint-Ubalde.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 14 mars 2022 le conseil de la municipalité de Saint-Ubalde a adopté le projet de règlement suivant :
 - *Règlement numéro 220-6 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 220 afin d'ajouter des dispositions concernant la forme d'une demande de permis dans le cas des projets intégrés.*
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu mardi le 19 avril à 19 h 00 dans la salle du conseil située au 427-C boulevard Chabot à Saint-Ubalde. Au cours de cette assemblée, lesdits projets de règlements seront expliqués et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau de la municipalité situé au 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 15 h 00 et le vendredi de 8 h30 à 11 h30. Vous pouvez également les consulter sur le site internet.

DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 31 MARS 2022.



Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires ainsi que de l'avoir publié dans une édition de notre journal municipal le St-U le 31 mars 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



Julie Francoeur
Directrice Générale et greffière-trésorière